



Autorisation de recueil de données personnelles par la ville de Chaville auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil municipal a décidé, pour la fixation des tarifs Chavillois des prestations de services « Enfance » et « Jeunesse », d'aligner le mode de calcul du quotient familial dont découlent ces tarifs sur celui appliqué par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92).

Dans un souci de simplification de vos demandes et en vue de vous faire bénéficier des tarifs modulés en fonction de la composition et des ressources de votre foyer, il est prévu d'automatiser le transfert d'informations entre la CAF et la ville de Chaville.

Cela vous permettra de bénéficier des prestations municipales tarifées selon le quotient familial pris en compte par les services destinataires des données recueillies : la Direction Enfance, Jeunesse, Sports et Loisirs, le service Accueil Familles-Citoyenneté et la Régie municipale.

Les informations concernées par le transfert sont les suivantes :

- Le quotient familial CAF, le nombre d'enfants à charge et le nombre de parts

Les finalités de ce traitement sont strictement les suivantes :

- Simplifier vos démarches ;
- Permettre à la Ville de vérifier votre éligibilité aux tarifs calculés selon le quotient familial.

La durée de conservation des données tel que transférées par la CAF 92 sera de 6 mois maximum.

Dans ces conditions, votre consentement étant nécessaire pour le traitement de ces données, vous voudrez bien retourner, dès que possible, au service Accueil Familles-Citoyenneté le coupon ci-dessous matérialisant votre choix, daté et signé.

Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caisse d'allocations familiales de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Vous pouvez, également, vous opposer au traitement de vos données. Dans ce cas, vous devrez vous rendre en Mairie faire calculer votre quotient familial dans le délai imparti, faute de quoi le tarif maximum vous sera appliqué.

Enfin, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, sans que cela puisse pour autant porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur votre consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Pour obtenir toute information d'ordre général sur ce dispositif, vous pouvez :

- soit vous adresser à Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire de Chaville, Responsable du traitement, par voie électronique à l'adresse mail suivante : activites.famille@ville-chaville.fr ou par courrier au 1456, avenue Roger Salengro – 92370 Chaville ;
- soit vous adresser au délégué à la protection des données, par voie électronique à l'adresse mail suivante : dpo@ville-chaville.fr

Il est précisé enfin que vous avez la possibilité de transmettre toute réclamation à la CNIL.

COUPON A RETOURNER DATE ET SIGNE

Votre numéro dossier :

N° d'allocataire CAF :.....

Je soussigné(e), Madame – Monsieur (NOM et prénom) :

.....

autorise la ville de Chaville à recueillir auprès de la CAF des Hauts-de-Seine des données personnelles me concernant, relatives à ma situation familiale et financière, afin de permettre à la Ville de vérifier mon éligibilité aux tarifs fixés selon le quotient familial pour les prestations municipales concernées et simplifier mes démarches :

Oui

Non

Merci de bien vouloir cocher l'une des cases ci-dessus.

En cas de non opposition au recueil des données me concernant par la ville de Chaville auprès de la CAF, je confirme avoir bien pris connaissance que je dispose :

- d'un droit d'accès et de suite aux informations qui me concernent ;
- d'un droit de retirer mon consentement à tout moment, sans que cela puisse pour autant porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur mon consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- et la possibilité de transmettre toute réclamation à la CNIL.

Fait à, le

Signature :